



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-MARNE

Fiche technique Ornel

Information des acquéreurs et des locataires Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) Ornel + Révision

- **Descriptif sommaire du risque :**

Affluent de la Marne, l'Ornel prend sa source à Sommelonne. Il rejoint la Marne à hauteur de la commune de Saint-Dizier.

- **Historique des crues :**

Les débordements de l'Ornel sont fréquents, aussi bien en période estivale qu'hivernale. Ses crues sont caractérisées par leur rapidité de formation, à partir d'une précipitation intense ou longue. L'Ornel a connu par le passé de nombreuses crues : janvier 1910, janvier 1968, novembre 1979, février 1997, février 1999 et octobre 1998. La crue centennale, événement de référence pour l'élaboration du PPRi Ornel, est simulée sur la base d'une reconstitution de la crue d'octobre 1998.

- **Type de crue :**

Le secteur géographique concerné par le PPRi Ornel peut être affecté par des débordements directs du cours d'eau, par des remontées dans les réseaux d'assainissement ou par des surverses potentielles au-delà des infrastructures, telles que route départementale RD635, voie ferrée, etc.

- **L'aléa et le zonage réglementaire**

L'aléa est la probabilité d'apparition du phénomène de crue.

A partir de modélisations hydrauliques et en croisant les deux critères principaux (vitesse du courant et hauteur d'eau), l'aléa a été défini, pour la crue centennale, selon trois classes : faible, moyen et fort.

En croisant la carte d'aléas avec la carte d'occupation des sols, on obtient le zonage réglementaire, qui conditionne l'occupation des sols et définit deux zones réglementaires : bleu et rouge.

Aléa	Centre urbain	Zone d'extension urbaine	Zone d'activités	Zone naturelle
Faible	Zone bleue	Zone bleue	Zone bleue	Zone rouge
Moyen	Zone bleue	Zone rouge	Zone rouge	Zone rouge
Fort	Zone rouge	Zone rouge	Zone rouge	Zone rouge

Zone bleue : zone d'autorisation sous conditions

Zone rouge : zone d'interdiction

- **Les consignes en cas d'inondation :**

Au rez-de-chaussée des bâtiments, fermer les portes et fenêtres (mise en place de batardeaux) et surélever en hauteur les objets sensibles à l'eau. Couper les réseaux d'électricité et de gaz. Monter à l'étage. En extérieur, limiter ses déplacements.

- **Révision du PPRi :**

L'arrêté préfectoral du 4 septembre 2012 a prescrit la révision du plan de prévention du risque d'inondation de la vallée de l'Ornel. Le présent dossier actualise le périmètre d'étude en fonction des dernières données disponibles.